

## Rabibochage

Tribune – Edito - Patrick A. – 02/09/11

Que l'on ne s'y trompe pas trop. Si Andry Rajoelina a coupé les ponts avec les trois mouvances en décidant de convoquer la cérémonie de signature de la feuille de route telle qu'amendée par Tomaz Salomão, son choix n'en est pas moins un compromis pas particulièrement flamboyant. C'est sans doute Roland Ratsiraka, s'exprimant sur la chaîne de télévision Matv, qui a résumé avec le plus de concision la situation : soit le président de la HAT convoquait les électeurs pour des élections communales, régionales ou législatives avant la fin de l'année, soit il décidait de signer et d'appliquer la feuille de route.

Sous la menace d'un boycott des élections par la « bande des six », Andry Rajoelina n'avait pas les moyens d'appliquer la première option, sous peine d'être confronté à un tête-à-tête électoral UDR-C et TGV qui n'aurait ni passionné les électeurs, ni ouvert à terme une véritable reconnaissance internationale. Le choix qui a été fait lui évite de paraître trop isolé, et devrait ravir les membres des six groupements en question, pour des raisons dont certaines sont avouables et d'autres moins.

Aucun des hommes en question n'osera reconnaître qu'il est ravi que la transition se prolonge. C'est pourtant bel et bien le cas pour bon nombre d'entre eux. À l'heure qu'il est, les délais de convocation des électeurs ne peuvent plus être respectés pour une élection en 2011, et au mieux un scrutin pourrait se dérouler le 30 avril 2012. C'est toujours quelques mois d'acquis pour ceux dont les perspectives de voix au niveau national avoisinent les 0,1% mais qui profitent aujourd'hui des confortables indemnités de parlementaires non élus.

Le fait que la feuille de route prévoit l'amnistie pour les événements politiques intervenus entre 2002 et 2009 en ravira également un certain nombre. C'est pour ce motif qu'un Jean Eugène Voninahitsy s'était mis en avant pour créer la « bande des six » ; c'est pour le même motif qu'il félicite aujourd'hui Andry Rajoelina. Cette amnistie pourrait de fait exclure Marc Ravalomanana et tenir celui-ci à distance de tout scrutin : si l'affaire 7 février 2009 n'y suffisait pas, les plus hostiles à l'ancien Président n'auront qu'à évoquer des délits économiques. L'ambiguïté des termes portant sur « l'abandon des poursuites judiciaires en cours engagées à l'encontre des membres de l'opposition qui pourraient apparaître comme fondées sur des motifs politiques » promet en tout cas des attaques répétées sur la réputation de l'exilé de Sandton. Quant au statut des anciens chefs d'État prévu par la feuille de route, il est « réservé aux Anciens Chefs d'État qui ont décidé de cesser toute activité politique partisane ».

Ce grand rabibochage se fait donc au détriment de Marc Ravalomanana, des électeurs potentiels de ceux-ci, mais aussi de tous ceux qui sont impatients d'en venir aux urnes pour désamorcer cette crise. Ceux-ci se consoleront peut-être en se disant qu'au point où l'on en est, il n'est pas superflu d'affiner la liste électorale. Après avoir passé quelques heures à consulter celle de mon fokontany sur le site (pas très confortable et plutôt lent) de la CENI, difficile en tout cas pour moi de ne pas avoir ce sentiment.

Source : <http://www.madagascar-tribune.com/Rabibochage,16349.html>